

Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 31 août 2015.

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Martine BERNARD, Flore CAQUANT, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Ann HERTELEER, Julien LORENTZ, Bernard MARO, Isabelle MICHAUX, Frédérick PENET, Carine PETIT, Olivier PRACHE, Romain RAIBON-PERNOUD, Colette SWIFT.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO), Pierre BRUGIEREGARDE (procuration à Martine BERNARD), Philippe WACK (procuration à Olivier PRACHE), Isabelle RUIN, Tarik CHAIRA.

Secrétaire de séance : Romain RAIBON-PERNOUD

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2015.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015 est adopté avec 16 voix pour et 1 abstention, et signé par les membres présents à ladite séance.

II) Affaires Financières

➤ Décision Modificative n°2 – Budget Communal

Ce point est ajourné à une séance ultérieure.

III) Travaux

➤ Point sur les travaux en cours

✓ *Salle Hors Sacs*

Les travaux ont débuté le 17 août dernier.

✓ ***Station d'épuration Pré Lacour***

Les travaux suivent leur cours avec un peu de retard pris, mais le planning est en cours de recalage pour assurer la mise hors d'eau avant la mauvaise saison.

✓ ***Accessibilité***

Une réunion de la commission doit être organisée. Une ensuite avec le bureau d'étude pour rédaction de l'agenda et si possible vote de celui-ci au prochain Conseil.

✓ ***Éradication des ballons fluos et remplacement par des éclairages à leds***

De nouveaux problèmes de livraison de matériel ont engendré un nouveau retard pour la fin des travaux. À suivre.

✓ ***Camping***

Les travaux de drainage de certains emplacements et de gestion des eaux pluviales dans le camping devraient commencer le 23 septembre prochain.

Monsieur PENET rappelle qu'une visite a été faite sur le terrain avec Solange BONNAIMÉ et les délégataires, pour détailler les travaux prévus. Cette rencontre a fait l'objet d'un compte-rendu qui a été transmis aux délégataires qui l'ont validé.

Les interventions prévues sont conformes aux prescriptions de l'expert et il est indispensable de respecter ces prescriptions. En effet, si nous ne respectons pas ces consignes et que des problèmes n'étaient pas résolus ou d'autres engendrés, notre responsabilité pourrait être engagée et nous n'aurions aucun recours.

Il expose que cela a été expliqué aux délégataires qui souhaitent faire des modifications par rapport aux prescriptions.

Par ailleurs, la liste des travaux 2016 pris en charge par le délégant, doit être arrêtée contractuellement avant le 15 septembre après discussion avec les délégataires. Une liste a été établie par la commune suite aux divers échanges au cours de l'année écoulée (élagage, renforcement des certaines emplacements camping-car, et des interventions en électricité et en plomberie...) mais les délégataires n'ont pas de disponibilité pour organiser la rencontre nécessaire. La commune attend donc qu'ils proposent des dates pour ce rendez-vous afin de discuter de cette liste de travaux 2016 qui sera fonction également des possibilités budgétaires de la commune.

✓ ***Renforcement ligne électrique et modification alimentation électrique Source Poirier***

Les travaux commencent le 5 octobre prochain.

➤ **Coupes de bois (n°74/2015)**

Monsieur PRACHE Olivier donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2016 dans les forêts relevant au Régime Forestier. Une coupe sur la parcelle 1 résineux, prévue au plan de boisement (coupe réglée). Et une seconde sur la parcelle 4 feuillus, non prévue (coupe non réglées) qui permettrait de satisfaire environ 1/4 des demandes d'affouage que nous avons reçues suite à l'article dans le St Hil' Actu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2015, au martelage des coupes désignées ci-après
- ✓ de préciser leur destination à savoir la vente

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Vente sur pied	Vente de bois façonnés	Destination vente	Délivrance	Observation
Coupes réglée	1	Non	Oui			Vente Bois façonnés exploitation et vente groupée
Coupe non réglée	4				Délivrance	Automne 2015 bois de chauffage produits façonnés sur coupe environ 30m3

Il est à noter que les 3 garants chargés de la vérification du bon déroulement des opérations d'affouage sur la parcelle 4 seront Messieurs :

- Stéphane CHATAIN,
- Roger LESSI,
- Olivier PRACHE.

Monsieur PRACHE ajoute que les demandes d'affouage recensées s'élèvent à environ 120 stères dont environ la moitié sur pied et leur en bois façonnés.

IV) Personnel

➤ Organisation du Noël du personnel 2015

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°114/2014 du 16 octobre 2014 qui avait arrêté les modalités d'organisation des Noëls du personnel à compter de 2014.

Mesdames CHANCEAUX et CAQUANT expliquent qu'il avait été convenu initialement de conserver la manifestation inter-collectivités, à laquelle étaient conviés agents et élus des trois communes ainsi que les régies du Plateau, les bénévoles de la Bibliothèque de St Hilaire, du SISCO, de l'Office du Tourisme, de la MSP, et de la MPE.

Cependant, en 2014, des problèmes financiers et organisationnels des communes ont empêché de maintenir un projet commun.

La commune de Saint Hilaire a donc organisé un apéritif dinatoire avec ses seuls agents (régie et commune) au restaurant du Funiculaire, apéritif qui s'est déroulé dans une belle ambiance conviviale.

Elles précisent que de nombreux agents ont fait des retours très positifs sur cette soirée, tout en regrettant, pour certains d'entre eux, l'absence des collègues des autres communes du Plateau.

Par ailleurs, nombreux sont les agents qui ont souligné qu'ils avaient vraiment apprécié le coffret de produits artisanaux (alimentaires) de Chartreuse qui leur a été offert à chacun, en plus des chèques cadeaux habituellement offerts à leurs enfants.

La fin d'année arrive à grand pas et l'organisation de ce type d'animation nécessite un peu de temps et de coordination (avec les autres communes notamment si le projet commun renait).

Mesdames CHANCEAUX et CAQUANT proposent à l'Assemblée pour le Noël 2015 de conserver les conditions et modalités d'attribution votées en 2014 concernant les cadeaux aux agents et enfants des agents, et de discuter avec les 2 autres communes des possibilités d'organiser quelque chose de commun.

Dans ce cadre, Madame CHANCEAUX a fait il y a quelques semaines déjà un mail, puis une relance qui sont restées sans retour des autres communes.

Elle a toutefois réussi à joindre le Maire de Saint Pancrasse qui lui avait dit qu'il parlerait du sujet en Conseil la semaine dernière, mais compte tenu du fait qu'il était apparemment peu nombreux, celui-ci n'a finalement pas été évoqué. Il a donc indiqué à Mme CHANCEAUX qu'il essayait de trouver un élu qui voudrait travailler sur cette question avec les 2 autres communes.

Concernant St Bernard, il semble qu'ils aient eu une réunion entre élus, et qu'il demande à Mme CHANCEAUX d'organiser une réunion.

Cette dernière va donc tenter d'organiser cela au plus vite.

Les élus présents acceptent la proposition de maintenir les prescriptions 2014 concernant les cadeaux aux agents et à leurs enfants pour le Noël 2015.

Par ailleurs, ils précisent que concernant la soirée commune, ils souhaiteraient que pour St Hilaire tout du moins, seuls les agents, leurs familles et les élus (seuls, voire certains seulement) soient conviés.

Mesdames CAQUANT et CHANCEAUX défendront donc cette demande.

➤ **Remboursement de la visite médicale obligatoire de renouvellement de permis poids-lourds (n°75/2015)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°90/2014 du 3 juillet 2014, stipulant les modalités de prise en charge des frais de la visite médicale obligatoire de renouvellement de permis poids-lourds.

Il avait été décidé par le Conseil Municipal que la commune (ou la régie le cas échéant) rembourserait la visite **au médecin** par mandat administratif sur présentation d'une facture d'honoraires.

Il explique alors que, malgré l'information passée aux agents concernés l'an dernier, Monsieur Grégory GUIGNARD a passé ladite visite médicale le 17 juin 2015 (sans en informer au préalable le service administratif qui aurait pu lui rappeler les modalités de paiement du médecin) et qu'il a avancé les frais de consultation. Il a présenté le 16 juillet dernier une attestation du médecin confirmant qu'il l'avait réglée.

Après avoir pris attache auprès du Chef d'équipe des Services Techniques, Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes modalités que décidées précédemment, mais à titre exceptionnelle, et pour la dernière fois, de rembourser à l'agent les frais avancés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une part :

- ✓ Qu'à titre exceptionnel et unique, les 33€ de frais de visite médicale périodique poids lourds avancés par Monsieur GUIGNARD Grégory le 17 juin 2015, lui seront remboursés par virement sur présentation de la facture d'honoraire du médecin.

d'autre part, **de réaffirmer** :

- ✓ Qu'à compter de ce jour, la commune prendra en charge les honoraires de visite médicale de renouvellement de validité du permis de conduire Poids Lourds des agents des Services Techniques, et que le paiement sera effectué par mandatement administratif **directement au médecin** ayant assuré la visite, sur présentation d'une facture d'honoraire (les agents devront retirer préalablement un bon de commande auprès de l'agent en charge des ressources humaines et le présenter au médecin qui fera suivre sa facture à la collectivité),
- ✓ Qu'à compter de ce jour, la Régie des Remontées Mécanique prendra en charge les honoraires de visite médicale de renouvellement de validité du permis de conduire Poids Lourds de ses agents affectés sur des profils de poste le nécessitant, et que le paiement sera effectué par mandatement administratif **directement au médecin** ayant assuré la visite, sur présentation d'une facture d'honoraire, (les agents devront retirer préalablement un bon de commande auprès de l'agent en charge des ressources humaines et le présenter au médecin qui fera suivre sa facture à la collectivité)
- ✓ Que les agents de la Régie des Remontées Mécaniques concernés et les agents des services techniques communaux iront à cette visite sur leur temps de travail avec un véhicule de service de l'entité employeur de l'agent.
- ✓ Qu'à l'avenir si un agent ne respecte pas la procédure de paiement par la collectivité directement au médecin, il ne pourra prétendre à obtenir de celle-ci, même à titre exceptionnelle, le remboursement des frais qu'il aura avancé à tort.

Le Maire insiste sur le fait que les règles et procédures mise en place doivent être respectées par les agents.

V) Administration générale

➤ Jour de la nuit (n°76/2015)

Monsieur MARO rappelle la délibération n°101/2013 du 12 septembre 2013 et n°101/2014 du 2 septembre 2014 proposant que la commune soit associée, à l'action "Jour de la nuit" menée au niveau national et soutenue par le Département de l'Isère et la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Le but de cette action était de nous faire prendre conscience du gâchis en énergie que représente l'éclairage public, de nous amener à réfléchir sur la nécessité de mieux gérer notre éclairage, de nous sensibiliser à la protection de la biodiversité nocturne et de nous permettre d'observer un ciel étoilé.

Compte tenu du fait que cette manifestation avait été un réel succès les 4 dernières années et de la politique d'éclairage publique de la commune qui a mis en place des coupures d'éclairage entre 23h00 et 5h00, il propose de renouveler l'expérience en 2015.

Cette année la date retenue nationalement est le samedi 10 octobre 2015. Comme les années précédentes, Monsieur MARO propose de couper totalement l'éclairage public de Saint Hilaire cette nuit-là.

Monsieur MARO se chargerait de la coupure et de la remise en route de l'éclairage public.

Un mail a été fait à la commission culture-loisirs-commerces afin de connaître le programme de la soirée mais est resté sans réponse.

Monsieur le Maire expose que Monsieur CHAIRA lui a dit s'être occupé de l'animation. Il semble qu'il y aura une randonnée et de la musique, mais il n'a pas eu plus de détail.

Plusieurs élus s'interrogent alors sur ce programme. Ils aimeraient connaître son contenu et être certain que toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces animations ont bien été faites, d'autant que les services administratifs n'ont, eux non plus, eu aucune information.

Monsieur MARO ajoute alors que Saint Hilaire n'est d'ailleurs toujours pas enregistré sur le site officiel du jour de la nuit et qu'à sa connaissance rien n'est prévu coté affichage et information de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre de la manifestation "Le jour de la nuit", tous les éclairages publics de la commune resteront éteints toute la nuit du 10 au 11 octobre 2015.

Concernant les coupures d'éclairage régulières, il est proposé de réfléchir à la possibilité de couper à 24h00 même en semaine pendant juillet et août. En reparler au printemps pour prendre une décision.

De même, il faut penser lors de manifestations comme les vœux, la Coupe Icare à ne pas couper l'éclairage exceptionnellement.

➤ **Convention SNE (Système National d'Enregistrement) (n°77/2015)**

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de logement locatif social sont actuellement enregistrées sur une plateforme départementale, PELEHAS, et que la Communauté de Communes du Grésivaudan se charge de l'enregistrement des dossiers pour le compte de la certaines communes dont Saint Hilaire du Touvet - la commune n'ayant qu'un accès en mode consultation à la plateforme.

Il expose que la Communauté de Communes du Grésivaudan l'a informé qu'il a été décidé fin 2014 d'abandonner la plateforme actuelle et d'utiliser l'outil nationale SNE (Système National d'Enregistrement) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il est donc nécessaire qu'une convention soit signée entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs (même ceux qui délèguent l'enregistrement comme notre commune).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social, avec le Préfet de l'Isère,
- ✓ De désigner le Communauté de Communes du Grésivaudan comme service enregistreur pour le compte de la Commune de Saint Hilaire du Touvet.

➤ **Taxe d'aménagement d'urbanisme (n°78/2015)**

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°65/2011 en date du 20 octobre 2011, instaurant la taxe d'urbanisme au taux de 5% sur le territoire communal.

Cette taxe a remplacé la Taxe Locale d'Équipement et la Participation pour Aménagement d'Ensemble depuis le 1^{er} mars 2012.

La commune a toute latitude pour fixer le taux de cette taxe, dans une fourchette comprise entre 1% et 5% selon les aménagements à réaliser (voire d'appliquer sous certaines conditions des taux majorés sur certaines zones).

Monsieur Le Maire explique que la délibération n°65/2011 avait fixé le taux à 5% pour une période de trois années (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, suite à l'ordonnance n°2014-1335 du 6 novembre 2014, une instruction ministérielle décidait la reconduction de plein droit l'année suivante si aucune nouvelle délibération n'avait été prise.

Il propose toutefois au Conseil Municipal de réaffirmer officiellement le taux de la taxe d'urbanisme et ce jusqu'à nouvel ordre.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L3311 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- la taxe d'aménagement sera appliquée au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal,
- de ne pas mettre en place les exonérations prévues en application de l'article L.3319 du code de l'urbanisme.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an et sera reconduite de plein droit pour l'année N+1 si une nouvelle délibération (modifiant le taux et/ou les exonérations) n'a pas été adoptée avant le 30 novembre N, conformément au L1331-14 du code de l'urbanisme.

La commune pourra donc notamment, par nouvelle délibération, fixer un taux majoré sur certains secteurs, lorsque les données du PLU et estimations des travaux nécessaires seront connues.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

VI) Questions diverses

➤ Remontées Mécaniques

✓ *Funiculaire :*

La chiffre d'affaire est un peu plus bas que l'an dernier mais encore une fois, 2014 était une année exceptionnelle.

✓ *Directeur de la Régie :*

Monsieur MARTINET étant toujours en arrêt maladie pour une durée indéterminée, il a été finalement décidé de lui trouver un remplaçant temporaire. En effet, le Maire estime qu'il n'est plus possible de continuer comme cela, d'autant que la saison de ski et la grande inspection du Funiculaire arrivent.

6 personnes ont été retenues pour un entretien sur les 10 CV reçus. 5 se sont présentés. Le jury était composé de Monsieur le Maire, du 1^{er} Adjoint, du Président de la Régie ainsi que de 2 membres de la Régie et de Monsieur MARTINET. À l'issue des auditions 3 candidats pouvaient correspondre avec un ordre de priorité. Celui qui avait le meilleur profil ayant accepté le poste, il prendra ses fonctions mercredi prochain pour une durée de 2 mois (renouvelable si l'arrêt du Directeur était prolongé et que cela se passe bien).

➤ Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG)

✓ *Transports*

La CCG ayant signé sa DSP (Délégation de Services Publics), c'est le nouveau groupement de transporteur qui a pris en charge l'ensemble du réseau de transport sur le Grésivaudan.

Il se trouve que de nombreux dysfonctionnement sur les lignes de l'ensemble du réseau ont été constatés suite à cette mise en place de la DSP. Toutefois, la CCG et son délégataire font des réunions de crise et mettent tout en œuvre pour que les problèmes soient résolus.

Attention concernant les TAD (Transports À la Demande), le numéro d'appel a changé, mais il y a eu peu de communication de faite à ce sujet. Seuls les utilisateurs du TAD enregistré dans la base ont été prévenus par sms. Le nouveau numéro à utiliser est le 0800 941 103. Toutefois, la plateforme téléphonique rencontre encore quelques problèmes techniques qui peuvent générer des temps d'attente très importants.

Enfin, suite à la DSP, la MSP (Maison des Services Publics) –comme d'autres points de ventes annexes de l'agence située à Crolles - n'est plus habilitée à vendre des titres de transports. La CCG et le délégataire réfléchissent à une solution pour permettre à de tels points de vente de rouvrir dès que possible.

➤ SISCO

✓ *Écoles :*

La maternelle et l'élémentaire ont été « visitées » pendant l'été heureusement sans trop de dégâts matériels à déplorer.

✓ **Rentrée :**

Maternelle = 94 élèves dont 60 inscrits à la cantine

Élémentaire = 165 élèves dont 90 inscrits à la cantine

Le nouveau logiciel de gestion de la facturation a été installé seulement 2 semaines avant la rentrée. Il reste donc plusieurs ajustements de paramétrage et de prise en main à réaliser mais il devrait très largement améliorer les choses et faciliter le travail administratif.

✓ **Cantine :**

Souhait d'augmenter la proportion de plats proposés fait maison, d'autant que le matériel nécessaire est disponible et que les compétences des agents sont également au rendez-vous. Pour cela il faut réorganiser les équipes et prévoir le temps nécessaire à cette préparation.

L'organisation de la journée porte ouverte pour les parents est toujours d'actualité.

✓ **TAP :**

La même organisation que l'an dernier a été mise en place pour l'année 2015-2016. Le Comité de suivi va travailler dès maintenant à la saison 2016-2017, pour savoir si l'on maintient une 3^{ème} année le même dispositif ou s'il vaut mieux faire des changements. À suivre.

✓ **Les bureaux du SISCO :**

Ont été installés dans la mairie de Saint Bernard comme prévu. Une permanence destinée aux parents est organisée le mercredi matin (sans doute sur RDV à l'avenir). Une boîte aux lettres est installée aux écoles pour éviter aux parents de se rendre à Saint Bernard pour déposer leurs courriers destinés au SISCO (elle sera relevée 1 fois par semaine).

✓ **Travaux :**

Une classe de maternelle a été repeinte cet été.

La liste des travaux 2016 est en cours d'établissement en vue de la préparation du Budget 2016.

➤ **CCAS**

Une réunion de la Commission a eu lieu le mardi 1^{er} septembre avec notamment à l'ordre du jour l'installation de M. COUTURIER Gabriel en remplacement de Mme CORNU Aurélie qui a quitté la commune.

La commission jeunes restera constituée de 3 membres + la Vice-Présidente. Une réunion est prévue pour faire le point sur les actions lancées au printemps dernier (transport, local jeune au Mille Club jusqu'à sa démolition, projet de junior association...) et voir ce qu'il est possible de concrétiser avec les jeunes qui seront prêts à s'investir.

➤ **Établissements**

Des enfants circulant en VTT aux abords des établissements pour rejoindre les pistes de skis et des randonneurs sur la piste forestière, se sont fait tirer dessus au softball. Le Maire a contacté les services de l'État chargé du suivi des travaux de démolition pour les alerter.

➤ **Accident devant les écoles**

Un véhicule roulant à allure tout à fait modérée dans la zone 30 avec à son volant une personne attentive, n'a toutefois pu éviter une collégienne qui a traversé subitement sans regarder. Heureusement, le véhicule circulant lentement, le choc a été sans conséquence pour la jeune fille.

Cet incident, même s'il n'est pas lié à un problème de comportement routier dans le cas présent, fait repenser à Monsieur le Maire qu'une commission devait travailler à des projets d'aménagement de sécurité sur certains points du village. Il demande à la commission Cadre de Vie de relancer les travaux sur ce point.

➤ **Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du CGCT)**

✓ **Décision n°08/2015 du 23 juin 2015**

Monsieur le Maire expose que par décision n°08/2015 en date du 23 juin 2015, il a signé l'avenant du marché de prestation d'assistance technique pour la maintenance des réseaux d'eau potable et d'assainissement avec l'entreprise Véolia, pour 1 an à compter du 1^{er} juillet 2015, pour un montant de 36 808.85€TTC.

✓ **Décision n°09/2015 du 17 juillet 2015**

Monsieur le Maire expose que par décision n°09/2015 en date 17 juillet 2015, il a signé l'attribution des marchés de travaux « Reconstruction de la salle Hors sac ».

Il ajoute que les travaux ont débuté le 17 août dernier et que la date prévisionnelle de réception des travaux est prévue au 15 décembre 2015.

✓ **Décision n°10/2015 du 3 août 2015**

Monsieur le Maire expose que par décision n°10/2015 en date 3 août 2015, il a souscrit un prêt d'un montant de 980 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour financer la construction de la station d'épuration Pré Lacour.

✓ **Décision n°11/2015 du 3 août 2015**

Monsieur le Maire expose que par décision n°11/2015 en date 3 août 2015, il a souscrit un prêt d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour financer la reconstruction de la salle hors sac.

✓ **Décision n°12/2015 du 12 août 2015**

Monsieur le Maire expose que par décision n°12/2015 en date 12 août 2015, il a créé un poste temporaire d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour nécessité de service en raison de la disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique de 1^{ère} classe.

➤ **Chiens errants**

Il est rappelé que les chiens ne doivent pas divaguer sur le territoire communal.

La fourrière du Versoud avec qui nous avons une convention est appelée chaque fois qu'on nous signale la présence d'un animal errant.

Les usagers sont invités à avertir la mairie lorsqu'il constate la divagation d'un animal afin qu'elle puisse faire le nécessaire.

➤ **Circuits trail**

L'association chargée de la gestion des circuits trail mis en place cette année prépare une inauguration pour le dimanche 4 octobre.

➤ **Permanence des élus du samedi matin**

Monsieur PRACHE souligne qu'il est très difficile d'avoir suffisamment de personnes disponible pour cette permanence et que peu de personnes l'utilisent.

Il suggère de réfléchir à l'évolution de cette permanence pour qu'elles soient plus efficaces ; peut-être vers une matinée où seuls les élus ayant des rendez-vous seront présents le temps de les assurer. À suivre.

***Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
aux Mardi 6 Octobre et Mardi 3 Novembre 2015 à 20h30.***

La séance est levée à 22h45.

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Monsieur Tarik CHAIRA	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	